



14ème législature

Question N° : 102718	De Mme Marietta Karamanli (Socialiste, écologiste et républicain - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports ferroviaires	Tête d'analyse > politique des transports ferroviaires	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la politique de l'État en matière ferroviaire en général et en particulier vers ou depuis Le Mans par TGV. Selon un rapport de la commission des comptes des transports de la Nation (CCTN), en 25 ans, (1990-2015) 38 % des investissements réalisés dans les infrastructures ferroviaires l'ont été en faveur des lignes à grande vitesse (LGV). Rapportés au nombre de passagers, cela représente 2 % des usagers bénéficiaires et rapportés au nombre de kilomètres parcourus, cela représenterait 62 % de ceux-ci, ce chiffre devant être revu pour tenir compte du fait que les TGV circulent pour une large part sur des lignes classiques. Ces chiffres traduisent une insuffisance d'investissements en faveur des transports au quotidien et en proximité en nombre et en qualité. Elle souhaite connaître quel rééquilibrage dans le financement du transport ferroviaire l'État entend mener. Parallèlement, la desserte du Mans et de la Sarthe par TGV continue de poser problème au regard à la fois des tarifs très élevés au kilomètre pratiqués en comparaison des tarifs sur le reste des portions de la ligne vers Nantes et Rennes ou depuis ces villes, et de la qualité de la desserte à court et à moyen termes. Elle renouvelle sa demande d'un réexamen de la situation des usagers manceaux et sarthois et la fixation d'écarts de prix moins élevés sur ce tronçon de la ligne LGV par rapport à ceux pratiqués sur les tronçons menant aux autres métropoles du Grand Ouest. Enfin elle souhaite connaître les garanties de desserte du Mans et de la Sarthe que l'État entend défendre auprès de la SNCF une fois le contournement de la ville réalisé avec la mise en œuvre de la LGV vers la Bretagne ; en effet certaines informations laissent entendre que certains trains ne s'arrêteront plus et la pratique de tarifs élevés pourrait conduire les usagers les plus modestes à renoncer aux TGV ce qui amènerait l'opérateur lui-même à arguer d'une moindre fréquentation pour diminuer la desserte. Elle souhaite des engagements de l'État en réponse aux besoins des Manceaux et des Sarthois.